



Grand Conseil - Secrétariat général
Pl. du Château 6 - 1014 Lausanne

Déposé le **12 MAI 2009**

Scanné le **13 MAI 2009**

Jacques-André Haury
Député

09 - INT - 250

Interpellation demandant au Conseil d'Etat son interprétation du devoir de réserve du personnel de l'Etat dans le contexte de l'Initiative « pour une police unifiée et plus efficace ».

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Le personnel de l'Etat de Vaud est soumis à ce qu'on nomme le « devoir de réserve », c'est-à-dire l'interdiction d'exprimer publiquement une opinion qui s'oppose à celle de sa hiérarchie ou du Conseil d'Etat. Ce devoir de réserve, qui ne figure pas expressis verbis dans la Loi sur le personnel ou dans son règlement d'application, trouve néanmoins son ancrage dans l'article 50, alinéa 2 de la L Pers :

« Le collaborateur doit agir, en toutes circonstances, de manière professionnelle et conformément aux intérêts de l'Etat et du service public, dans le respect des normes en vigueur, des missions et des directives de son supérieur. »

Quant au Règlement d'application, son article 124 précise :

« Agit conformément aux intérêts de l'Etat, le collaborateur qui respecte ses devoirs de fidélité et de discrétion. (...) »

Si ces règles sont bien adaptées à la marche régulière de l'Etat, la situation deviendrait différente au moment où l'« Initiative pour une police unifiée et plus efficace » serait soumise au peuple. En effet, pour que le peuple puisse se prononcer en toute connaissance de cause, il doit pouvoir entendre en cette matière comme en n'importe quelle autre l'avis et le témoignage des « experts » que sont les gens du terrain, c'est-à-dire les membres des corps de police eux-mêmes, qu'il s'agisse de corps cantonaux ou municipaux.


Madame la députée Béatrice Métraux vient de demander, dans une question orale, si le comité d'Initiative d'Artagnan aurait la possibilité d'inviter officiellement l'ensemble des députés à une présentation de leur initiative, question à laquelle le Conseil d'Etat vient de répondre de façon positive (Heure des questions, 12 mai 2009). Mais la question ne s'arrête pas là. La votation populaire sur une initiative est précédée d'une campagne, comportant des interviews, des débats publics, des prises de position écrites. Il est bien sûr hors de question que ne soient autorisés à s'exprimer que ceux qui sont « alignés » sur la position du Conseil d'Etat. On pourrait imaginer que le silence soit imposé à l'ensemble de l'administration cantonale sur l'objet soumis à la votation. Cela signifierait alors que seuls les membres du Conseil d'Etat seraient autorisés à s'exprimer publiquement, et qu'ils ne pourraient même pas se faire accompagner

par certains de leurs collaborateurs. Mais nos concitoyens comprendraient mal que ceux qui sont confrontés quotidiennement au fonctionnement et à l'engagement des forces de police ne soient pas autorisés à participer au débat public et que leur expérience ne puisse pas leur être directement accessible.

Nous jugerions plus conforme au fonctionnement démocratique l'octroi formel, à tout le personnel de l'Etat de Vaud, d'une liberté d'expression complète sur le sujet de l'« Initiative pour une police unifiée et plus efficace » et sur la « Convention sur la réforme de l'organisation policière », pendant une période bien délimitée, correspondant à celle de la campagne précédant la votation.

De toutes manières, le Conseil d'Etat ne pourra pas octroyer ou refuser la liberté d'expression à ses employés de cas en cas et devra définir des règles claires et équitables, englobant autant les partisans que les adversaires des deux propositions mises en discussion. C'est le but de la présente interpellation.

Lausanne, 12 mai 2009



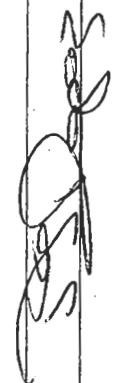

Jacques-André Haury

*Ne souhaite pas
developp*

Liste des députés signataires – état au 17 mars 2009

Abbet Raphaël	Chapalay Albert	Dolivo Jean-Michel
Aebi Jean-Robert	Chappuis Laurent	Ducommun Philippe
Amarelle Cesla	Chatelain André	Dufour Claude-Eric
Amstein Claudine	Chevalley Christine	Durussel José
Ansermet Jacques	Chevalley Edna	Duvoisin Ginette
Apothéloz Stéphanie	Chevalley Isabelle	Epars Olivier
Aubert Mireille	Cherix François	Fardel Claude-André
Baehler Bech Anne	Chollet Jean-Luc	Favez Jean-Michel
Ballif Laurent	Chollet Jean-Marc	Favrod Pierre-Alain
Bally Alexis	Christen Jérôme	Feller Olivier
Bavaud Sandrine	Clot Bertrand	Ferrari Yves
Bernhard Maximilien	Cornamusaz Philippe	Flora-Guttmann Martine
Berseth Verena	Cornaz-Rovelli Valérie	Freymond Cantone Fabienne
Bolay Guy-Philippe	Courdesse Régis	Gaille Pierre-André
Bonjour Eric	De Preux Patrick	Gay Vallotton Michèle
Bonny Dominique-Richard	Debluë François	Gfeller Olivier
Borel Bernard	Décaillet Anne	Girardet Lucas
Borloz Frédéric	Décosterd Anne	Glardon Julien
Bottlang-Pittet Jaqueline	Delacour André	Glutz Félix
Brélaz François	Depoisier Anne-Marie	Golaz Florence
Buffat Marc-Olivier	Deriaz Philippe	Golaz Olivier
Buffat Michaël	Desmeules Michel	Gorrite Nuria
Cachin Jean-François	Despot Fabienne	Grandjean Pierre
Calpini Christa	Devaud Grégory	Grognoz Frédéric
Capt Gloria	Dind Claudine	Guignard Jean

Liste des députés signataires – état au 17 mars 2009

Guignard Pierre	Métraux Béatrice		Reymond Philippe
Haenni Frédéric	Meyer Roxanne		Rochat Nicolas
Haldy Jacques	Miéville Michel		Rod Armand
Haurly Jacques-André	Modoux Philippe		Rostan Jacqueline
Hurni Véronique	Monod Alain		Roulet Catherine
Jaquet-Berger Christiane	Montangero Stéphane		Ruey-Ray Elisabeth
Jaquier Rémy	Mossi Michele		Saugy Roger
Jobin Philippe	Mouquin Michel		Savary Marianne
Jufer-Tissot Nicole	Nicolet Jacques		Schwaab Jean Christophe
Jungclaus Delarze Suzanne	Pache Rémy		Schwaar Valérie
Junod Grégoire	Papilloud Anne		Schwab Claude
Kappeler Hans Rudolf	Payot François		Silauri Alessandra
Kernen Olivier	Pernoud Pierre-André		Sordet Jean-Marc
Labouchère Catherine	Perrin Jacques		Surer Jean-Marie
Mahaim Raphaël	Pertusio Mario-Charles		Truffer Jean-Jacques
Maillefer Denis-Olivier	Peters Lise		Uffer Filip
Mange Daniel	Pidoux Jean-Yves		Venizelos Vassilis
Manzini Pascale	Pidoux Pierre-André		Villa Sylvie
Marendaz André	Poncet Gabriel		Volet Pierre
Martinet Philippe	Randin Philippe		Walther Eric
Mattenberger Nicolas	Rapaz Pierre-Yves		Weber-Jobé Monique
Mayor Olivier	Rau Michel		Wehrli Laurent
Maystre Tineetta	Reichen Gil		Wyssa Claudine
Melly Serge	Renaud Michel		Yersin Jean-Robert
Mercier Pierre-Alain	Rey-Marion Alette		Zwahlen Pierre